



GT ouvrages d'art et infrastructures - 27/06/2024 - Corte

Intitulé	Groupe de travail « Ouvrages d'art et infrastructures » - Groupe Chiroptères Corse (GCC)
Rédacteur	Anna Roche et Greg Beuneux (GCC)

Participants

Nom	Prénom	Service	Présent	Mail
PIEVE	Jean-Paul	CdC (Direction des Investissements Routiers Cismonte)	En présentiel	
MARTINGAY	Laura	CdC Service des ouvrages d'art	En présentiel	
MALLARONI	Gabriel	CdC Alternant	En présentiel	
DEFENDINI	Antony	CdC Chargé d'étude techniques et environnementales (Direction des Investissements Routiers Pumonte)	En présentiel	
LEGROS	Frédérique	DDT 2A Technicienne Rivières service environnement	En présentiel	
CAZAUX	Damien	DDT 2B	En visioconférence	
ZLOTYKAMIEN	Perle	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	En visioconférence	
BEUNEUX	Gregory	Groupe Chiroptères Corse (GCC)	En présentiel	chauves.souris.corse@free.fr
ROCHE	Anna	Groupe Chiroptères Corse (GCC)	En présentiel	roche_anna@outlook.fr

Déroulement de la réunion

Début de réunion à 09h45.

En date du 27 juin 2024, espace chabrières à Corte.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Actions Chiroptères et de sa déclinaison régionale (PRAC), animé par le GCC.

Ce PRAC comprend 10 actions dont l'une concernant plus particulièrement les routes et infrastructures de transport (action 6).

Objectif de la réunion

L'objectif de ce Groupe de Travail consiste à améliorer la prise en compte des chauves-souris dans les infrastructures routières et de faire le point sur la mise en place, déjà effective pour certaines ou à prévoir, de mesures susceptibles de veiller à leur conservation.



Discussion

Contexte et généralité sur les chauves-souris :

- ❖ Gregory BEUNEUX, salarié de l'association Groupe Chiroptères Corse (porteur du PNA) exprime rapidement les objectifs du PNA et présente les 10 actions qui le constituent.
Un focus est plus particulièrement réalisé sur la fiche n°6 du PRAC à savoir la « prise en compte des chiroptères dans les infrastructures de transport ». De nombreux enjeux autour des infrastructures de transport et les chauves-souris sont exprimés ; ces « milieux » peuvent accueillir d'importantes colonies de reproduction (jusqu'à 1 millier d'individus) notamment dans les joints de dilation, parapets ou culées de ponts (Fago, prunelli, vecchio...).
Une description du travail conjoint entre le GCC et la CdC sur la prise en compte des chauves-souris dans les infrastructures de transport est présentée ainsi que la convention signée en 2011 entre le GCC et la CdC. La fiche technique « routes et ouvrage d'art » rédigée en 2023 par le GCC en partenariat avec la DREAL est partagée.
- ❖ La problématique de l'éclairage « récréatif » ou non de certain ouvrage comme le pont de Ponte-Leccia est abordée – Perle (DREAL): action technique pour éteindre → action sur les armoires électriques. La CdC (L. Martingay) souligne que le service n'est pas nécessairement consulté pour ce type d'installation ; Il ne semble pas y avoir d'avis obligatoire à demander à une unique instance par le porteur du projet... l'accès à ce type projet ne peut se faire qu'au cas par cas.
- ❖ Perle (DREAL) : Comment intégrer les données scientifiques du GCC par la CdC ? dans des documents sous forme de close dans l'éclairage des ponts et infrastructures routiers ?
- ❖ Anna ROCHE (GCC) rappelle l'existence de l'arrêté de 2018 mentionnant les restrictions d'éclairage dans les espaces publics. A faire partager aux personnes présentes
- ❖ Greg (GCC) souligne qu'il serait nécessaire de systématiser les échanges concernant le calendrier de travaux (entretiens, création) propres aux ouvrages d'art afin que le GCC puisse préalablement tenir informé le Collectivité des enjeux et des mesures susceptibles de limiter le risque pour les colonies présentes.
- ❖ Antony DEFENDINI (CdC) s'interroge sur les modalités d'études d'impacts préalables aux travaux (nombres de passages, périodes...). Le GCC rappelle ces conditions (à minima 3 passages entre mai et septembre). L'idéal c'est de réaliser une sortie nocturne car certaines espèces sont difficile à détecter (interstices) → contraignant pour certains BE. L'ensemble de ces modalités étant compilées dans la fiche techniques « chiroptères et ouvrages d'art ».
- ❖ Laura et Greg rappellent que ces modalités sont fonctionnelles et ont notamment été mises en place précédemment sur des ouvrages comme le pont d'asco, le pont de Fagu, le pont du Golu (lucciana)– bon respect des périodes de travaux



- ❖ Greg (GCC) et Jean Paul PIEVE (CdC) précisent également qu'un ouvrage peut être également rendu favorable notamment par l'installation de nichoirs ; cas récent du pont de la Casaluna (en cours).
- ❖ Anthony DEFENDINI (CdC) souligne que les ouvrages présentent à terme de moins en moins de joins → est ce qu'il y a des actions pour favoriser la présence de chauves-souris ? G : mise en place de brique, nichoir sur des ponts – laisser au moins un joint favorable lors des travaux de réfection.
- ❖ Anthony DEFENDINI (CdC) fait apparaître les contraintes liées à la loi sur l'eau incitant la réalisation des travaux en période d'étiage à savoir en été, période sensible pour les chiroptères.
- ❖ Greg (GCC) souligne que la fiche n°6 du PNAC prévoit la mise en place de formations techniques en interne CdC → période sensible, mise en place d'actions favorables. → ½ journée de formation est à prévoir en 2025 avec les différents services concernés.
- ❖ Damien CAZAUX (DDT) souligne, par ailleurs, une volonté conjointe d'échanges des éléments de la base de données chiro sur les infrastructures → données SIG → automatiser tous les ans – ainsi que les calendriers de travaux
- ❖ Greg (GCC) rappelle que cette base de données de l'ensemble des gîtes connus en Corse est transmises aux DDT et DREAL chaque année ; les données transmises bien que floutées au kilomètre, permettent de mettre en alerte les services instructeurs de l'existence d'une colonie de chauves-souris. Charge au service ou aux bureaux d'études pétitionnaires de prendre contact avec le GCC pour identifier plus précisément l'enjeu.

Concernant les ouvrages d'art et la convention 2011 GCC/CdC, le GCC avait transmis l'ensemble des données spécifiques aux ouvrages, non floutées, à la CdC. Cette base de données sera à actualiser.

- ❖ Perle (DREAL) souligne l'opportunité de financement par le dispositif fonds vert – financement sur le travail du PNA – action concrète pour la réalisation de travaux sur les ponts. (Entretien, étude, travaux d'aménagement) → commission tous les 2 mois.
- ❖ Rappel des perspectives :
 - Echanges sur les calendriers des projets travaux/entretiens par le CdC et échanges des données chiro/ouvrages par le GCC.
 - Organisation de réunions techniques ouvrages d'art/chiros
 - Partage de l'ensemble des documents spécifiques (Présentation PWpoint, convention, fiches techniques...)

La réunion s'est clôturée à 12h 00

Fait à Omessa, le 15 juillet 2024